



UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

Paris, le 29 avril 2010

LES AÉROPORTS FRANÇAIS : DES PERTES ÉVALUÉES À 30 MILLIONS D'EUROS

Des conséquences financières importantes

Suite à l'éruption volcanique en Islande qui a secoué le transport aérien européen depuis le 15 avril, les aéroports français, dont certains ont fermé jusqu'à cinq jours, évaluent leurs pertes à **€30 millions d'euros** (dont 16 à 18 millions d'euros pour Aéroports de Paris).

Ces pertes sont dues :

- ⇒ d'une part, au manque à gagner lié aux redevances aéronautiques (atterrissage, stationnement, passager...), aux redevances extra-aéronautiques (boutiques, restaurants), à l'assistance en escale.
- ⇒ d'autre part, aux frais généraux liés à la crise : surcoûts de personnels et sous-traitants, perte de trésorerie, taxe d'aéroport pour les missions régaliennes et pour les aéroports ouverts, frais divers (aides exceptionnelles aux passagers)

Lors de la réunion du lundi 26 avril à Bercy avec le ministre Hervé NOVELLI, il a été décidé différentes orientations permettant aux professionnels ayant subi des pertes financières dues à l'éruption du volcan islandais, de compenser en partie leurs préjudices. Pour les aéroports français, un étalement de charges fiscales et sociales a été proposé. Cette facilité avait été accordée dans le cadre du plan de relance au plus fort de la crise.

Les aéroports français demandent en particulier la compensation des coûts engagés pour les missions régaliennes de sécurité et de sûreté –prévention des actes de terrorisme- qu'ils mettent en œuvre pour le compte de l'Etat. Alors même qu'ils disposent déjà d'une créance sur l'Etat (€100 millions au 31 décembre 2009), les pertes enregistrées à ce sujet représentent un montant d'environ 8 millions d'euros supplémentaires pour la période de perturbation et qu'ils doivent faire face au paiement de leurs sous-traitants.

Au sujet des aides directes dites d'Etat au transport aérien, l'UAF se félicite de la position du commissaire européen aux transports, vice-président de la Commission, qui rappelle que des aides accordées pour réparer les dommages causés par des catastrophes naturelles sont compatibles avec les règles du marché intérieur.

En conséquence, les aéroports français demandent une compensation des pertes subies d'autant plus que les personnels ont été très présents pour venir en aide aux passagers désorientés.

A propos de l'UAF :

Créée en 1938, l'Union des Aéroports Français, regroupe 134 membres qui exploitent près de 158 aéroports en France métropolitaine et outre mer, soit la totalité du trafic commercial français. www.aeroport.fr

Contact :

Carine Monéger

Chargée de communication

Tel : 01 40 65 15 06

c.moneger@uaf.aeroport.fr

UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS

28, rue Desaix – 75015 PARIS – Tél : 01.40.65.98.68 – Fax : 01.47.34.16.07

www.aeroport.fr - e-mail : secretariat@uaf.aeroport.fr